

- Décide la numérotation de la Rue de l'Innovation :

- Numéros : 1, 2, 3

- Décide de modifier l'adresse des lieux-dits existants par cette nouvelle voie et numérotation comme indiqué ci-dessous, et conformes à la cartographie jointe en annexe.

<u>Ancienne VOIE</u>	<u>Nouveau N°</u>	<u>Nouvelle VOIE</u>
RTE DE VIHIERES	1	Rue de l'Innovation
LES BORDAGES	2	Rue de l'Innovation
LES BORDAGES	3	Rue de l'Innovation

